

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats de gestion de Fonds de Fonds Multi-Actifs

Paris, le 28 mars 2013 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer 1 mandat actif et 2 mandats stand-by de gestion de Fonds de Fonds multi-actifs.

L'ERAFP a lancé en juillet 2012, un appel d'offres restreint dont l'objet est la gestion d'un fonds de fonds Multi-actifs ISR.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Etablissement a décidé d'attribuer le mandat actif à Amundi.

BNP Paribas Asset Management et Neuflyze OBC Investissements sont les gérants suppléants.

Suivant une approche fondamentale, sans contrainte de benchmark, le gestionnaire construira son portefeuille en respectant un processus de gestion rigoureux d'allocation d'actifs et de sélection de fonds qui inclura le respect du dispositif ISR de l'ERAFP. Le Titulaire cherchera à maximiser la performance tout en limitant la perte du portefeuille sur une année grâce à une gestion en budget de risque.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon d'un an pourraient être de l'ordre de 150 millions d'euro, pour tendre vers 300 millions à horizon de trois ans.

La durée initiale du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives de deux ans chacune.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,6 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Etablissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE

Alice Blais

T 01 58 50 96 36

E alice.blais@erafp.fr